

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5944  
9 septembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 8 SEPTEMBRE 1964,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants :

Selon des renseignements récemment reçus de Chypre, on apprend qu'un enfant de 3 ans habitant le village chypriote turc de Gündogdu, à proximité de Paphos, étant tombé malade, un appel a été adressé à la Compagnie suédoise de la Force des Nations Unies à Chypre cantonnée près de Polis en vue d'obtenir les secours nécessaires ainsi qu'une escorte pour le transfert de l'enfant à l'hôpital turc de Paphos.

Les responsables de la Force des Nations Unies à Chypre ont fait répondre que la gravité du cas devait être établie par un certificat d'un médecin des Nations Unies. Comme il n'y a pas de médecin des Nations Unies à Polis, cette formalité n'a pu être accomplie et l'enfant, n'ayant pu être soigné au village, est mort peu après.

C'est là une autre conséquence tragique des pressions et des menaces les plus cruelles, les plus inhumaines et les plus illégales dont le peuple turc est de plus en plus victime de la part des Chypriotes grecs, qui s'abaissent jusqu'à priver les enfants de lait et d'autres aliments indispensables et mettent en danger des vies innocentes.

Ayant porté à votre attention cet exemple du traitement inqualifiable que les Chypriotes grecs font subir à de malheureux enfants à Chypre, je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Orhan ERALP